



LISTE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

N° des délibérations	Délibérations
2024-61	CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A 8 EN GAZON SYNTHETIQUE AVEC ECLAIRAGE - ATTRIBUTION DU MARCHE - APPROUVEE
2024-62	COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - APPROUVEE
	<b>Décisions</b>
	N°2024/07 du 27 juin 2024
	N°2024/08 du 03 juillet 2024
	N°2024/09 du 19 juillet 2024
	N°2024/10 du 19 juillet 2024
	N°2024/11 du 19 juillet 2024

Liste affichée le 26 juillet 2024

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
19 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

**Présents** : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Florian RAYAUME.

**Absente excusée** : Marie-Thérèse GIRARD.

**Absente** : Martine TORLET.

**Représentés** : Marie-Christine BROT à Marie-Claude LAINÉ, Jacky IGNATE à Nathalie MUSSOT, Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Alain LEMAITRE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A 8 EN GAZON SYNTHETIQUE AVEC ECLAIRAGE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**  
**N° de délibération : 2024-61**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 4 juin 2024 pour le marché concernant la construction d'un terrain de football à 8 en gazon synthétique avec éclairage.

Le Maire présente l'analyse des offres qui a également été présentée en Commission d'Appel d'Offres ce jour. Les membres de cette commission ont décidé d'attribuer le marché au candidat ID VERDE pour un montant HT de 413 396,90 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'analyse des offres.
- De retenir le candidat ID VERDE pour un montant HT de 413 396,90 €.
- D'autoriser le Maire à signer le marché.

Le Secrétaire de Séance,  
Alain LEMAITRE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 26 juillet 2024  
François RAMPENBERG, Maire



République Française  
 \*\*\*\*\*  
 Département de l'Aisne

DELIBERATION  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 Commune de Braine  
 \*\*\*\*\*  
 SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
 19 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Florian RAYAUME.**

Absente excusée : **Marie-Thérèse GIRARD.**

Absente : **Martine TORLET.**

Représentés : **Marie-Christine BROT à Marie-Claude LAINÉ, Jacky IGNATE à Nathalie MUSSOT, Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

**Monsieur Alain LEMAITRE** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024**  
**N° de délibération : 2024-62**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune a reçu des avoirs sur des factures EDF et SUEZ pour un montant total de 93 700,00 euros.

De ce fait, il convient d'ajuster des crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE			
BUDGET GENERAL			
DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6063	+ 1 500,00	773	+ 93 700,00
60632	+ 1 000,00		
6067	+ 3 000,00		
61521	- 25 000,00		
615221	+ 7 750,00		
6232	+ 18 150,00		
6413	+ 27 500,00		
64505	+ 2 300,00		
65748	+ 2 800,00		
023	+ 54 700,00		
	-----		-----
	<b>+ 93 700,00</b>		<b>+ 93 700,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
231/6924	+ 37 500,00	021	+ 54 700,00
2112	+ 5 000,00		
2128	+ 4 700,00		
21311	+ 2 500,00		
21312	+ 1 000,00		
2183	+ 1 500,00		
2188	+ 2 500,00		
	-----		-----
	<b>+ 54 700,00</b>		<b>+54 700,00</b>

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n°2/2024 du budget général de la Commune telle que présentée.

Le Secrétaire de Séance,  
Alain LEMAITRE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 26 juillet 2024  
François RAMPÉLBERG, Maire

